

VILLE D'EU

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Délibération N° 2025/318/DEL/9.1

Séance du 27 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 27 novembre à 19 h 15, se sont réunis à la salle Michel Audiard, les membres du Conseil municipal de la Commune de EU, sous la présidence de M. Michel BARBIER Maire en session, par suite de la convocation faite par Monsieur le Maire dans le délai voulu par la loi.

Présents : M. BARBIER Michel, Mme BRIFFARD Claudine, M. GODEMAN Sébastien, Mme DUJEANCOURT Anne, M. LLOPEZ Laurent, M. MARTIN Jean-Marie Adjoints, Mme DOUDET Catherine, M. BOSCHER Emmanuel, Mme FIRION Isabelle, M. DANJEAN Laurent, Mme ROCHE Karine M. VASSELIN Julien, M. DENEUFVE Gilbert, M. ADAM Hervé, Mme VANDENBERGHE Isabelle, M. ACCARD Stéphane, M. CARBONNET Yann, M. DUCHAUSSOY Joël, M. MANGEON Stéphen, Mme GAOUYER Marie-Françoise.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Mme INZANI Béatrice par M. CARBONNET Yann, Mme DUNEUFGERMAIN Thérèse par M. BARBIER Michel, M. SEIGNEUR Pascal par M. GODEMAN Sébastien, Mme CHAVES Hélène par Mme DUJEANCOURT Anne, M. RUELLOUX Samuel par M. LLOPEZ Laurent Anne, Mme BOUQUET Marie Odile par M. DENEUFVE Gilbert, Mme DELVAL Isabelle par M. ADAM Hervé, Mme THERIN Aurélie par M. BOSCHER Emmanuel, M. NORBERT Jean par Mme DOUDET Catherine.

Absent :

Arrivé de M. MANGEON Stéphen à 19 h 39.

Le secrétariat a été assuré par : M. VASSELIN Julien.

Date de convocation : 21/11/2025	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 20	Nombre de pouvoirs : 9
Nombre de suffrages exprimés : 29	Votes pour : 29
Votes Contre : 0	Abstention : 0

Objet : CREATION D'UNE AIRE DE CAMPING-CARS AU SEIN DU BUDGET ANNEXE CAMPING MUNICIPAL DE EU

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L.2224-12,

Vu le règlement général du camping municipal de EU,

Considérant que la commune souhaite améliorer l'offre d'hébergement touristique sur son territoire ;

Considérant que le camping municipal de EU dispose d'une capacité d'accueil lui permettant d'intégrer une aire de camping-cars dédiée ;

Considérant que la création de cette aire nécessite l'aménagement de 40 emplacements spécifiques, incluant :

- Une borne de service,

.../...

- Une aire de vidange,
- Une alimentation en eau/électricité ;

Considérant que cette adaptation constitue une modification des équipements et des conditions d'exploitation du service public du camping municipal et nécessite, à ce titre, l'autorisation du Conseil municipal ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la création d'une aire de camping-cars au sein du budget annexe camping municipal de EU et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à l'exécution de cette décision.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait et délibéré en séance

Le Maire,
Michel BARBIER

Le secrétaire de séance,
Julien VASSELIN

